

Nuit internationale de la chauve-souris à Saint-Léomer



Le 29 août dernier, le CEN Nouvelle-Aquitaine a organisé, en partenariat avec Vienne Nature, une animation sur la découverte des chauves-souris destinée au grand-public.

Après une petite introduction sur le site Natura 2000 des Brandes de Montmorillon, les neuf participants ont assisté à une présentation en salle sur les chauves-souris et leurs mystères et ont pu répondre à un quiz.

Les participants sont ensuite partis à la recherche de ces mammifères volants au cours d'une balade nocturne à proximité des vestiges gallo-romains de Mazamas, à Saint-Léomer, au cœur du site Natura 2000 des Brandes de Montmorillon. Munis de Batbox, les participants ont pu capter les ultrasons émis par les chiroptères et reconnaître plusieurs espèces. Ils ont également observé les chauves-souris en chasse à la lampe frontale.

Cette sortie a été organisée dans le cadre de la politique européenne Natura 2000, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Élodie Gaschet, animatrice Natura 2000.



Rendez-vous nature

Le Conservatoire et les autres associations proposent des animations tout au long de l'année. Rendez-vous sur notre site internet

www.cen-nouvelle-aquitaine.org

et sur le site de Vienne Nature

www.vienne-nature.fr

afin de consulter le calendrier des animations nature proposées ici et ailleurs dans le département.



Nouveau site internet

Retrouvez toutes les informations concernant les contrats, les MAEC, les évaluations d'incidence mais aussi les données écologiques et le Document d'objectifs sur le nouveau internet :

brandes-de-montmorillon.n2000.fr



Brandes de Montmorillon [Vienne]



Édito

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'État a transféré la compétence Natura 2000 aux régions. Cette première année a été intense pour les équipes et les élus de la Région Nouvelle-Aquitaine pour appréhender les enjeux de Natura 2000 et continuer le travail avec les animateurs : lancement de l'appel à projets de contrats ni-agricoles ni-forestier, poursuite et relance de marchés d'animations, etc. Nous avons également travaillé à la désignation des élus régionaux qui présideront les COPIL en représentation du président Alain Rousset.

La Région Nouvelle-Aquitaine prévoit pour 2024 d'employer la même énergie dans la mise en œuvre de la politique Natura 2000.

Elue régionale, habitante du Sud-Vienne, je suis honorée de présider ce COPIL et particulièrement intéressée par l'engagement partenarial pour la gestion des sites Natura 2000.

Reine-Marie Waszak



Sérapias langue © V. Babin

- Noms et identifiant des sites : ZSC FR 5400460 « Brandes de Montmorillon » et ZPS FR 5412015 « Landes de Sainte-Marie et camp militaire de Montmorillon ».
- Localisation : Bourg-Archambault, Journet, Lathus-Saint-Rémy, Montmorillon, Saint-Léomer, Saulgé
- Superficie : 4 251 ha
- Enjeux : 19 habitats d'intérêt communautaire dont 6 prioritaires, 2 espèces végétales et 31 espèces animales d'intérêt communautaire

Envie d'en savoir plus ?

Vous pouvez contacter l'animateur du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Antenne Vienne

Laure Boniakowski (jusqu'au 7 Août 2024)
l.boniakowski@cen-na.org - 06 24 51 17 25

Élodie Gaschet
e.gaschet@cen-na.org - 06 24 51 17 25

Avec le soutien financier de



NATURA 2000 EN ACTION

La démarche contractuelle pour la mise en œuvre des actions de gestion des milieux naturels prévue dans le Document d'objectifs du site se décline au moyen de trois outils :

- les Contrats Natura 2000 (hors milieux de production agricole) :
- les Contrats Natura 2000 Forestiers,
- les Contrats Natura 2000 « ni, ni » ni agricole, ni forestiers,

- les Chartes Natura 2000 (tous milieux et pour les propriétaires),
- les Mesures Agro-Environnementales Climatiques ou MAEC (pour les milieux de production agricole uniquement).

Par ailleurs, pour les nouveaux projets et certaines opérations, une évaluation d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire doit être réalisée par le porteur du projet.

Soutenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans le changement ou le maintien de pratiques bénéfiques pour les espèces remarquables d'un territoire et pour la santé humaine. Cet outil accorde une rémunération à l'hectare en contrepartie du bon respect d'un cahier des charges suivi durant cinq ans (ex : absence de produits phytosanitaires, maintien des zones humides, entretien des mares agricoles, limitation du surpâturage etc.). Les MAEC dites « localisées », engagées à la parcelle, ne peuvent être souscrites que sur des secteurs bien identifiés, avec de forts enjeux biodiversité ou qualité de l'eau. Depuis près de 15 ans, le Montmorillonnais est éligible au MAEC localisées grâce à la présence de nombreux sites Natura 2000 qui visent la préservation du bocage, des prairies, des zones humides, des cours d'eau ou encore des landes.

2023 a été une année de tous les changements : nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), nouveaux cahiers des charges des mesures, nouvelle autorité de gestion (DRAAF Nouvelle-Aquitaine). Un grand nombre de contrats arrivant à terme étaient à reconduire mais l'enveloppe de 700 000 € allouée au territoire n'a pas permis d'engager tous les demandeurs au regard des enjeux du territoire.

Au final, huit agriculteurs ont pu engager près de 121 hectares au sein des périmètres Natura 2000 ZSC/ZPS Brandes de Montmorillon. Ces engagements visent par exemple la bonne gestion des parcelles humides et le fait de laisser le temps, à la flore et à des espèces nichant au sol, de réaliser l'ensemble de leur cycle de reproduction.

La contractualisation sera de nouveau ouverte en 2024 !

Morgane Révol, animatrice MAEC localisées « Bocages et Vallées du Montmorillonnais ».

Comment souscrire à une MAEC localisée ?

1. Prendre contact avec la LPO ou la Chambre d'agriculture de la Vienne, au plus tôt à partir de février pour réaliser le diagnostic obligatoire des parcelles et de préférence avant mi-avril.
2. Déclarer les parcelles en MAEC au moment de la déclaration PAC.
3. Tenir un cahier d'enregistrement des pratiques à jour en cas de contrôle par l'ASP.
4. Suivre une formation au cours des deux premières années.

Restauration de landes

Dans le cadre de contrats de gestion Natura 2000, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine a mené des travaux de restauration de landes très âgées colonisées par les fourrés de prunellier et évoluant vers le stade préforestier. En effet, en l'absence d'intervention périodique de rajeunissement, la brande disparaît, et avec elle les différentes espèces animales et végétales et les ambiances typiques du Montmorillonnais.

• Sur les landes de Sainte-Marie

En octobre 2022, les travaux de broyage avec exportation de la matière ont été réalisés sur des unités de landes totalisant une surface de 4 hectares par l'entreprise LUCANE.



Ces opérations, financées par l'Union européenne (Fonds FEADER) et l'État (Natura2000) ont permis de rajeunir la structure de la végétation et réinjecter ces surfaces dans le circuit de valorisation par l'entreprise locale de coupe de brandes.

• Sur le Camp militaire de Montmorillon

Les travaux de broyage sur deux unités de landes totalisant 7,60 hectares ont été réalisés en 2022 par les entreprises CIRADE Environnement et COGNAC TP.



Julien Ventroux, chargé de mission CEN Nouvelle-Aquitaine.

Entretien des prairies sur le Camp militaire de Montmorillon



Le Conservatoire d'espaces naturels a réalisé l'entretien de plus de 32 hectares de prairies sur le Camp militaire de Montmorillon.

Vingt-cinq hectares de prairies ont été fauchés et bottelés en juillet 2022 (travaux confiés à l'entreprise ETA BOULAY) ; le foin a été gracieusement mis à disposition d'éleveurs impactés par la sécheresse. Depuis 2020, le Conservatoire a repris la gestion de prairies retirées du régime des AOT et qui étaient entretenues

jusqu'ici par gyro-broyage. Bien que cette modalité permette le maintien du stade prairie, une dérive trophique a été mise en évidence. L'objectif est d'améliorer l'état de conservation des prairies et d'échanger avec les autorités militaires pour qu'elles réintègrent le système de conventionnement avec des éleveurs locaux pour leur gestion courante. Cette action a bénéficié du soutien financier du Ministère des Armées dans le cadre du LIFE Natur'Army.

À l'automne 2020, le Conservatoire a mandaté la SARL Ets GRAVELEAU pour l'entretien par gyrobroyage des 7,7 hectares de prairies restaurées en 2019 avec la mobilisation des fonds FIE du Ministère des Armées. Cette action d'entretien s'inscrit dans le processus de restauration et a bénéficié du concours financier de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Julien Ventroux, chargé de mission CEN Nouvelle-Aquitaine.

ET DU CÔTÉ DES PARTENAIRES : UNE CHARTE POUR PRÉSERVER LES HAIES

Fin 2023, la Communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG) s'est engagée dans un nouveau défi : changer ses pratiques de gestion des haies et convaincre ses communes adhérentes de la suivre dans cette démarche.

La Communauté de communes est consciente que la disparition des haies sur le territoire est un enjeu majeur face aux changements climatiques au vu des nombreux services qu'elles apportent (brise vents, limitation de l'érosion, apport de fraîcheur, etc.). Elle s'est dotée d'une « charte d'entretien durable des haies de bords de routes ». En effet, les mauvaises pratiques d'entretien affaiblissent les arbres et arbustes présents. Conjugué au changement climatique, les arbres n'ont plus la capacité de résister aux agresseurs : ravageurs, maladies, etc. Adoptée en fin d'année 2023, la charte engage notamment à former les agents de la collectivité, et ses prestataires, aux pratiques de gestion durable pour se rapprocher au mieux du cahier des charges du « Label Haie ». Élagage sélectif, taille douce,

date de taille respectant la nidification, arrêt de la taille sommitale sont des exemples des mesures qui seront appliquées sur les linéaires dont la collectivité assure la gestion. Ceux-ci sont situés le long des chemins de randonnée et voiries communautaires. Cela représente près de 2 000 km de voies. Un accompagnement sera assuré par l'association Prom'haies en Nouvelle Aquitaine, association qui bénéficie de 30 années d'expériences dans la gestion des haies.

Pour augmenter l'impact de cette charte, il est proposé à toutes les communes de la CCVG d'y adhérer. Deux niveaux d'engagement sont proposés. Un premier niveau se limite au respect du guide de gestion créé pour l'occasion. Le deuxième niveau propose la réalisation d'un plan de gestion des haies communales. Des supports de communication seront diffusés dans les communes pour informer les habitants sur ces nouvelles pratiques.

Thibault Lyonnet, technicien Bocage – Sentiers CCVG.

